

Décision du Conseil municipal au sujet des taxes applicables dès le 1^{er} janvier 2022

I. Taxe de base annuelle

Particuliers :

- Taxe initiale : CHF 150.00 par ménage et par an ;
- taxe complémentaire : CHF 20.00 par personne supplémentaire et par an.

Entreprises – administrations - commerces - bureaux - artisans – industries :

Catégorie I :

- Taxe de base : CHF 150.00

Catégorie II :

- Taxe de base : CHF 350.00

Catégorie III :

- Taxe de base : CHF 550.00

Catégorie IV Cafés :

- **Cafés-restaurants, selon patente :**
 - CHF 15.00 par m² de surface de plancher principale
 - CHF 3.00 par m² de surface de plancher annexemais au maximum CHF 1'300.00
- **Hôtels, selon patente :**
 - CHF 15.00 par m² de surface de plancher principale
 - CHF 3.00 par m² de surface de plancher annexe
 - CHF 18.00 par litmais au maximum CHF 1'300.00

II. Taxe variable annuelle

Particuliers :

- Taxe au sac :
- de CHF 0.95 pour un sac de 17 litres
 - de CHF 1.90 pour un sac de 35 litres
 - de CHF 3.40 pour un sac de 60 litres
 - de CHF 6.20 pour un sac de 110 litres

Entreprises :

- Taxe au sac :
- de CHF 0.95 pour un sac de 17 litres
 - de CHF 1.90 pour un sac de 35 litres
 - de CHF 3.40 pour un sac de 60 litres
 - de CHF 6.20 pour un sac de 110 litres

Taxe au poids : de CHF 400.00 par tonne

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 29 septembre 2021.
Entrée en vigueur : le 1er janvier 2022.